



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOULLERET
DU 6 SEPTEMBRE 2024 à 20H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 29 août 2024, le Conseil Municipal de Boulleret s'est réuni en mairie, le 6 septembre 2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 7

PRÉSENTS : Mmes BOULLET – CHOPINEAU - MAUPAS - PAURON – RAIMBAULT - RUSEK - Mrs BILLAUT – BUFFET – ÉGROT - PINARD – ROBINET - ROUSSET - de VOGÜÉ

ABSENTE EXCUSÉE : Mme RUELLÉ (pouvoir à Mme RUZEK) M. REZARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et nomme Monsieur Philippe de Vogüé secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

Délibérations :

1. Adhésion à la convention de participation *Santé* proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, d'Eure et Loire, de l'Indre et du Loir et Cher
2. Avancement de grade
3. Modification des statuts du SIAEP en Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire Pays Fort (SMAEPVLPF)
4. Projet d'adhésion des communes de Menetou Ratel et Vailly sur Saultre au SMAEPVLPF
5. Convention avec l'Agence Cher Ingénierie des Territoires pour le suivi de la délégation de service Public de l'assainissement Collectif
6. Acquisition matériel nettoyage pour caniveaux
7. Microfolies : Appel à candidature et financement
8. Projet France Service – Appel à manifestation d'intérêt France Service "*Lieux Innovants Lieux accueillants*"
9. Parcours mobilité douces
10. Fournitures scolaires pour les collégiens
11. Nom de la place de la Mairie

Informations :

1. Exposition : 60 ans de l'Ordre du Mérite et 100 ans de l'Association des Maires du Cher
2. Zonage FRR : France Ruralité Revitalisation (anciennement ZRR)
3. Renonciation du Président de la CDC au transfert des pouvoirs de police de publicité
4. Attribution d'une subvention dans le cadre des aménités rurales
5. Attribution subvention pour le Human Tech Day
6. Modernisation des infrastructures de télécommunication : Pré sélection de la commune dans le lot 4 de fermeture du réseau cuivre
7. Programme d'Action de Prévention des Inondations des Vals de Loire : Diagnostic de vulnérabilité et sensibilisation des habitants aux risques d'inondation
8. Résultat analyse SIAEP du Val de Loire – Pays Fort
9. Semaine Européenne de la mobilité : du 16/09/2024 au 05/10/2024
10. Remerciements divers

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin 2024, qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher - Délibération N° 2024_036_D

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER du 29 novembre 2021 actant la mise en œuvre de conventions de participation pour le risque « Prévoyance » et le risque « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER et-Cher du 05 avril 2022 approuvant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, le lancement de la procédure de consultation, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de convention de participation (lot 1-Prévoyance / lot 2 – Santé) ;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER du 05 septembre 2022 portant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Santé », pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 ;

Vu la convention de participation « Santé » signée entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et le groupement SOFAXIS/INTERIALE;

Vu la déclaration d'intention de la commune de Boulleret de participer à la procédure de consultation engagée par les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Santé » ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07/10/2024

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de INTERIALE représenté par SOFAXIS pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion (jointe en annexe) sera à établir entre la collectivité et le centre départemental de gestion du ressort géographique de la structure souhaitant adhérer.

L'autorité territoriale propose d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2025 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficiaire des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Le montant brut mensuel de cette participation sera de **15 €**, par agent dans la limite de la cotisation payée par l'agent.

L'autorité territoriale tient à préciser un élément important au regard de la participation employeur. En effet cette participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Par ailleurs, l'autorité territoriale précise que, dans le cadre de ce dispositif, les collectivités et établissements publics se rattachant à la convention de participation portée par leur centre départemental de gestion sont redevables de frais d'adhésion et de frais de gestion.

Pour le département du Cher, cette tarification s'appuie sur la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER du 05 septembre 2022.

Aussi, au regard du barème de tarification retenu (nombre d'agents de la structure), les frais d'adhésion sont de 150€ et les frais annuels de gestion sont de 80 €, étant précisé en cas de double adhésion (Santé et Prévoyance), qu'il n'y aura pas de double facturation des frais d'adhésion.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et SOFAXIS/INTERIALE, à effet au **1^{er} janvier 2025**,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité de Boulleret et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher et d'autoriser le Maire à signer cette convention,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité/établissement public en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 15€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », dans la limite de la cotisation payée par l'agent, à compter du 1^{er} janvier 2025
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération n° 44.2022 du 05 septembre 2022,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec INTERIALE et/ou SOFAXIS

2/ Création d'emploi suite à avancement de grade – Délibération N° 2024_037_D

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Un poste d'adjoint Technique à Temps Complet est créé à compter du 01/10/2024 pour occuper les fonctions de d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 13 voix « pour » :

- **DECIDE** de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à Temps Complet, à compter du 1^{er} octobre 2024
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

3/ Modifications statutaires Siaep

4/ extensions du périmètre du syndicat d'eau potable Val de Loire Pays Fort aux communes de Menetou-Ratel et Vailly sur Sauldre et prise de la compétence "assainissement collectif "à la carte périmètre

– Délibération N° 2024_038_D

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du comité syndical du syndicat d'eau potable Val de Loire Pays Fort à l'unanimité le 3 juillet 2024

- ✓ d'accepter la demande de la commune de Menetou-Râtel d'adhérer au SMAEP val de Loire Pays Fort au 1^{er} janvier 2025
- ✓ d'étendre le périmètre du SMAEP à la commune de Vailly-sur-Sauldre au 1^{er} janvier 2025

✓ d'étendre les compétences du syndicat en prenant la compétence "assainissement collectif" à la carte
Monsieur le Maire indique qu'il convient d'émettre un avis sur chacune de ces 3 décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité à 13 voix

- ✓ accepte l'extension du périmètre du syndicat à la commune de Menetou-Râtel suite à la demande de celle-ci au 1^{er} janvier 2025
- ✓ accepte l'extension du périmètre du syndicat à la commune de Vailly-sur-Sauldre au 1^{er} janvier 2025
- ✓ accepte l'extension des compétences du syndicat à la compétence "assainissement collectif" à la carte
- ✓ accepte les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération intégrant ces modifications de périmètre et de compétences

5/ Mission d'Assistance technique (CIT) – Convention pour le suivi de Délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif – Délibération N° 2024_039_D

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un suivi de délégation de service public pour l'assainissement collectif.

Afin de mener à bien ce suivi, il convient de signer une convention avec l'Agence Cher Ingénierie des Territoires

L'Agence Cher Ingénierie des Territoires a chiffré cette prestation à 1 120.00 € HT (soit 1 344.00 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix « pour » :

- **DÉCIDE** de confier à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires, la mission de suivi de la concession de service (Délégation de Service Public)
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'intervention de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires et tout document en rapport à ce dossier

6/ Acquisition d'un matériel de désherbage – Délibération N° 2024_040_D

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir sollicité un devis auprès de l'entreprise Alabeurthe située à Cosne-Cours-sur-Loire pour l'achat d'un appareil de désherbage

Ce matériel permettra d'atténuer la pénibilité de cette tâche
Le devis s'élève à 2 157.92 € HT soit 2 589.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 14 voix « pour » :

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise ALABEURTHE à Cosne-Cours-sur-Loire
- **AUTORISE** le maire à signer le devis

7/ Appel à projet Microfolies – Délibération N° 2024_041_D

Suite à l'expérimentation des Human Tech Days organisé par la région centre, Monsieur le Maire propose de candidater pour l'acquisition du dispositif.

Ce projet d'acquisition a pour but :

- Acquérir, développer et animer un outil de promotion culturelle au sein de la collectivité
- Faire rayonner la culture auprès de tous les publics, même ceux dits empêchés
- Faire découvrir les collections nationales, régionales (ou internationales) aux habitants, enfants, ados, élèves... tous publics ;
- Développer un programme de médiation envers l'ensemble des publics qui fréquentent la ville (Boulleréens et visiteurs) ;
- Associer les acteurs du territoire, culturels ou non, associatifs ou institutionnels, dans la médiation artistique ;
- Favoriser la présence artistique sur le territoire et la développer, permettant une programmation culturelle de qualité ;
- Structurer l'offre culturelle de la commune de Boulleret autour d'un nouvel outil de médiation, intégrant l'ensemble des dispositifs et équipements déjà actifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 14 voix « pour » :

- **DECIDE** de candidater à l'acquisition de la Micro Folie mobile auprès de la Préfecture de Région Centre Val de Loire

8/ Projet France Service – Appel à manifestation d'intérêt France services « Lieux innovants, Lieux accueillants » – Délibération N° 2024_042_D

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la valorisation de France Services, il est nécessaire d'anticiper l'évolution en centralisant tous les services, qui sont actuellement dans des bâtiments séparés, dans un même lieu. En conséquence, il est envisagé, l'acquisition d'un bâtiment. Monsieur le Maire fait part du retour de faisabilité de l'architecte sur le bâtiment et donne connaissance des plans au conseil municipal.

Il propose aussi de postuler à l'appel à manifestation d'intérêt France Services initié par La Banque des Territoires « Lieux innovants, Lieux accueillants » pour des structures de France Services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 14 voix « pour » :

DECIDE de déposer un dossier de candidature auprès de la Banque des Territoires dans le cadre Appel à manifestation d'intérêt France Services « Lieux innovants, Lieux accueillants » pour être accompagné dans cette restructuration

9/ Parcours Mobilité douces

Suite à la demande subvention dans le cadre de l'appel à projet Carsat Mobilité des seniors, la commune de Boulleret a reçu une subvention de 642 € pour l'installation de panneaux de signalisation de mobilité douce

10/ Bons d'achat – Fournitures scolaires aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} – Délibération N° 2024_043_D

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fournir, comme tous les ans, des bons d'achat de fournitures scolaires aux enfants fréquentant le collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le montant du bon était fixé à 26 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 14 voix « pour »

- **DÉCIDE** de délivrer un bon d'achat à chaque collégien domicilié sur la commune. Ce bon est exclusivement réservé à l'achat de fournitures scolaires et livres à la librairie « EVA-DEZ VOUS » de Cosne-Cours-sur-Loire
- **FIXE** pour l'année scolaire 2024/2025, le montant du bon scolaire à 26 €
- **DIT** que la somme totale sera mandatée en section de fonctionnement – article 65138 du budget de la commune

11/ Place de la Mairie

Monsieur le Maire nous informe que l'association Départemental de l'Ordre du Mérite a contacté la commune pour une exposition et nous demande de créer un lieu dédié à l'ordre National du Mérite. Le conseil municipal décide de baptiser la place de la mairie, *place de l'Ordre du Mérite*. L'inauguration de la plaque aura lieu le 25 octobre 2024

12/ subvention Ferme Ecole Djibélor – Délibération N° 2024_044_D

Suite à l'Assemblée Générale de la Ferme Ecole Djibélor du 22 août 2024 au jardin du presbytère dont le siège social est à Boulleret, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300€ à l'attention de l'Association pour le financement d'un permis de conduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents par 14 voix « pour » :

- **ATTRIBUE** une subvention de 300 € à l'association Ferme Ecole Djibélor France. La somme est prévue au budget principal 2024.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- que dans le cadre de l'anniversaire de l'Ordre national du Mérite, une exposition aura lieu sur la commune du 22 septembre au 26 octobre 2024
- que la commune de Boulleret est désormais intégrée en zone France Ruralité revitalisations (FRR) anciennement zone de revitalisation rurale (ZRR)
- que le Président de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire renonce au transfert de pouvoir de police de publicité détenus par les maires depuis le 1^{er} janvier 2024 suite aux évolutions de la loi. Le pouvoir de Police de publicité sera donc exercé par le Maire
- du versement d'une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales pour un montant de 6081 € par rapport à l'engagement de la collectivité en faveur de l'environnement et la biodiversité.
- du versement d'une subvention par la région dans le cadre des Human Tech Days pour un montant de 1 400 €
- que dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication, la commune de Boulleret est pré sélectionnée, dans le lot 4, de fermeture du réseau cuivre
- du Programme d'Action de Prévention des Inondations des Vals de Loire – Diagnostic de vulnérabilité inondation des habitations
- que les dernières analyses d'eau d'alimentation réalisées par l'ARS indiquent la présence de l'aminosulfonyl, de dimethylnicotin et du Chloridazone méthyl desphényl en quantité inférieure la limite de qualité requise et de la présence chlorothalonil R471811, du metolachlore et du Cloridazonz méthyl desphényl.
- de la semaine européenne de la mobilité du 16/09/2024 au 05/10/2024 et du programme proposé
- de la mise en place du Parcours climat sur la commune avec Nature 18 et le Pays Sancerre Sologne
- de la visite du bus PLUI le vendredi 27/09/2024 place de la mairie
- sur l'avancée des travaux du complexe sportif suite au sinistre

Remerciements divers : Mr le Préfet pour l'organisation des élections, l'ADMR, Boulleret cultive son lien social, la maison des jeunes, JSB Cyclo remercie la commune pour le versement des subventions, la 4S pour la course le Trophée des écoles.

Tour de table

Me Boulet informe de la date du Forum des Associations le 14/09/2024 et fait part du programme de la journée Mme Rusek fait part du bilan des manifestations *d'un été à Boulleret*, et précise que la nouvelle surface réalisée à La FONTAINE a été appréciée par les artistes. Le 21 septembre, manifestation Handisport organisée par l'Association CAP SAAA

Me Chopineau remercie pour l'Association *Bien vivre à Ménétreau* pour l'entretien des chemins pour à la randonnée

Me Maupas fait un bilan sur la rentrée scolaire : effectifs stables, Web TV à venir

Me Rimbault informe des dates de la semaine sénior du 14 au 17 octobre 2024

Mr Billaut fait part du bon déroulement de l'Inauguration de la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,
Jean-Louis BILLAUT

Le secrétaire de séance,
Philippe de VOGÜE